Auvergne, Puy-de-Dôme
Royat

La station thermale de Royat-Chamalières

Références du dossier

Numéro de dossier : IA63002765
Date de l'enquête initiale : 2023
Date(s) de rédaction : 2023
Cadre de l'étude : recensement du patrimoine thermal La station thermale de Royat-Chamalières

Désignation

Aires d'études : Clermont-Auvergne-Métropole
Milieu d'implantation :

Historique

Dans cette aire d'étude de la station thermale (Royat-bas) vers le bourg médiéval (Royat-haut), l'histoire des quatre axes principales de circulation illustrent l'évolution urbanistique de l'ensemble de ce territoire.

De l'avenue de Royat vers l'avenue Auguste Rouzaud

Ce premier axe de circulation (en rouge sur IVR84_20236301164NUDA) est aujourd'hui la porte d'entrée de la commune de Royat et de sa station thermale. A l'origine, cet axe n'est qu'une route secondaire, et l'axe de liaison Royat-Clermont-Ferrand se situe sur la rive droite de la Tiretaine (Boulevard Barrieu). En 1879, la route de Royat est aménagée au pied du Puy Chateix et accueille très vite un tramway. Cette route est prolongée avec l'avenue de la Vallée (Avenue Auguste Rouzaud) qui monte vers Royat Haut, et au nord permet d'accéder à partir des années 1910 à la résidence du docteur Petit "Le Paradis". L'ouverture au public du Paradis en 1923 entraîne l'aménagement de l'avenue du Paradis, afin qu'elle soit praticable pour les automobiles, tandis qu'un escalier sur le flanc du Puy Chateix est construit sur l'avenue de la Vallée.

Du boulevard Vaquez vers l'avenue Abbé Védrine

Ce deuxième axe (en orange sur IVR84_20236301164NUDA) se développe sur la rive droite de la Tiretaine et reprend l'ancien tracé de la première route de Royat à Clermont, visible sur le cadastre de 1831. Cette route longe et surplombe l'établissement thermal. C'est également sur le versant sud de cet axe que sont implantés les différents hôtels, faisant de cette route un enjeu primordial pour le développement de la station thermale. Au carrefour de l'avenue Vaquez et Abbé Védrine s'est construit l'hôtel Métropole, aujourd'hui converti en bureaux et habitations. Cet hôtel s'est implanté à partir de 1905, et a été surélevé d'un étage pendant l'Entre-deux-guerres. Son voisin est le Royat-Palace : ce dernier a été aménagé sur le bâtiment d'un premier hôtel, le *Splendid*, agrandit en palace autour des années 1910. Il est mitoyen à l'est de l'hôtel de la Terrasse, racheté par les propriétaires du Royat-Palace autour de 1920. L'hôtel Thermal flanque celui de la Terrasse et a été un des premiers établissement construits sur le boulevard. L'hôtel Thermal est jusqu'en 1908 associé à son voisin,le Continental, formant l'ensemble "Hôtel Continental et des bains".
Cet enchaînement d'hôtels et leurs différentes chronologies le long du boulevard Vaquez, de la frontière avec la commune de Chamalières jusqu'à l'avenue Abbé Védrine, permettent de mieux comprendre les étapes d'aménagement de cet axe ainsi que les liens entretenus entre ces édifices, que ce soit entre leurs propriétaires et exploitants ou encore par leur architecture respective.

Du boulevard Barrieu à la Place Renoux

À l'origine le boulevard Vaquez et le boulevard Barrieu forment une même route : celle du Boulevard Bazin. Le Boulevard Bazin supérieur correspond aujourd'hui au boulevard Barrieu (en marron sur IVR84_20236301164NUDA), et permet d'accéder à la plupart des façades postérieures des anciens hôtels du boulevard Bazin inférieur. Il mène à la place Renoux, où est installé depuis 1923 l'hôtel de ville de Royat. La mairie était à l'origine dans le bourg de Royat, voisine de l'église Saint-Léger. Sa nouvelle implantation sur le futur boulevard Barrieu est révélatrice des premières réflexions de

la municipalité autour du plan d'aménagement et d'extension de la commune et des services municipaux. En 1939 l'hôtel des postes installé dans la vallée, le long de l'avenue Abbé Védrine, est fermé et déplacé sur le boulevard Bazin supérieur. Cette installation est ensuite suivie par la construction d'un nouvel hôtel de ville en 1971 à quelques mètres signant ainsi la volonté de lier et de réunir la station thermale et le bourg ancien.

Description

L'aire d'étude choisie se définit par trois avenues principales. La première est l'avenue de Royat qui continue dans ladite commune par l'avenue Auguste Rouzaud puis avenue de la Vallée, en contrebas du puy de Chateix. La deuxième est l'avenue Barrieu, au sud de la commune et anciennement l'avenue Bazin, et qui correspond aux façades postérieures des hôtels et qui mène à la Place Renoux, où est établit l'Hôtel de ville. Enfin la troisième est au centre de notre aire d'étude, l'avenu Vaquez, qui dessert les façades antérieures des anciens hôtels et mène jusqu'à la place Allard au centre de notre aire d'étude. Elle mène également en se transformant à l'avenue de l'Abbé Védrine vers le nouveau parc, qui se développe de part et d'autre de la Tiretaine et qui emmène le visiteur en contrebas du bourg de Royat.

De la Place Allard à l'avenue de la Vallée

Cette rue qui commence par l'avenue Auguste Rouzaud longe le parc de verdure aménagé de part et d'autre de la Tiretaine. Elle se termine par l'avenue de la Vallée qui conduit vers le bourg de Royat. C'est par cette voie que l'on accède au centre thermal *Royatonic*, qui s'est implanté à l'emplacement des anciennes usines, d'où le nom de la rue des usines qui traverse la Tiretaine. Les façades nord de la rue, sont principalement d'anciens hôtels mitoyens, transformés en habitations qui suivent la pente ascendante de la voie. C'est aussi par cette rue qu'est aménagé un escalier guidant vers l'Avenue du Paradis et qui coupe le dénivelé du puy Chateix. C'est une des plus anciennes dont l'ensemble était appelé l'avenue de la Vallée au XIXe siècle et dans la première moitié du XXe siècle. Mis à part l'implantation de *Royatonic* et la disparition dans les années 1970 de différentes usines de la chocolaterie et de la Taillerie, elle a gardé la même morphologie et le même plan d'alignement.

Du boulevard Vaquez à l'avenue Abbé Védrine

Le boulevard Vaquez est à l'origine un tronçon du boulevard Bazin. Il prend le nom du médecin de la station à partir des années 1950, directement lié à sa situation. En effet, il borde l'établissement thermal, du casino (à l'est) vers l'entrée du parc, à l'origine clôturé mais aujourd'hui ouvert, au niveau de la source Eugénie. Ce sont les façades des anciens hôtels, tous mitoyens et alignés, qui marquent l'importance de ce boulevard. De la place Lanzoux (à la limite de Chamalières) avec l'ancien hôtel Continental et sa tour d'angle qui épouse la courbe du boulevard, puis l'ancien hôtel thermal, caractérisé aujourd'hui par l'enduit jaune de sa façade. Enfin l'ancien Royat-Palace qui est de nos jours partagé en deux résidences ; celle de l'Hermitage ouvre sur le boulevard Vaquez et reprend l'ancienne entrée du palace, tandis que celle du « Royat-palace » est accessible par le boulevard Barrieu, en hauteur.
C'et au niveau de l'ancien hôtel du Métropole que le boulevard Vaquez devient l'avenue Abbé Védrine. Cette rue est également ancienne : elle permettait d'accéder à la salle de jeu *Kuursaal*, installée en face de l'entrée des thermes jusqu'en 1920. Cette avenue prolongeait la promenade du baigneur vers le parc Magnien et le premier hôtel des Postes. Aujourd'hui, le *Kuursaal* a laissé place à un parking, et sur une partie des parcelles du Parc Magnien ont été construits des logements et un restaurant. L'hôtel des Postes a également disparu lors du nouveau plan d'aménagement et d'embellissement de la municipalité afin de créer un véritable espace de verdure dans la vallée de la Tiretaine.

Du boulevard Barrieu à la Place Renoux

Le Boulevard Barrieu est à l'origine le boulevard Bazin supérieur. Alors que le boulevard Vaquez est caractérisé par des hôtels mitoyens, ce sont des anciennes villas et petits hôtels avec chacun un jardin et en retrait de la rue qui évoluent de part et d'autre de ce boulevard. C'est sur ce boulevard qui relie la station au bourg de Royat qu'ont été installés à partir des années 1930 les nouveaux équipements municipaux que sont la Poste et mais aussi la Mairie sur la place Renoux. Ce boulevard est donc situé non pas dans la vallée mais en hauteur par rapport à la station et à la Tiretaine. Des chemins et voies piétonnes en escalier et pas-d'ânes ont été aménagés très tôt afin de lier cette voie de communication avec la vallée. Ainsi le boulevard Vaquez et le boulevard Barrieu sont reliés par un escalier dans la roche. L'étude de ce boulevard démontre une véritable prise en compte de la pente naturelle et de la morphologie particulière de cet espace, afin de ménager des vues sur les points majeurs de la station et de la commune.

La station thermale de Royat-Chamalières : l'évolution d'un territoire

L'aire d'étude choisie se concentre sur le territoire de la station thermale de Royat-Chamalières, depuis le viaduc (à Chamalières) jusqu'au pied du bourg de Royat-haut. Cette vallée formée par les deux flancs des puys Chateix (au nord-ouest) et Montaudoux (au sud-est) connaît une histoire particulière qui illustre le développement de cette partie de Royat-bas en tant que station thermale. Cette aire d'étude correspond en grande partie à la feuille (n°39) dédiée aux « thermes

antiques de Royat » de l'Atlas antique de Clermont-Ferrand. Ce site est occupé au moins depuis l'Âge du bronze final et du Premier Âge de fer, et ce sont principalement des vestiges gallo-romains qui ont été mis à jour. Puits en béton, traces d'un aqueduc et d'élévations de plus de 10 mètres de haut, ces vestiges attestent d'une utilisation des sources pour des bains et des piscines dès le début de l'Empire romain. Bien que rien ne prouve la présence d'une forme urbaine conséquente et organisée, la construction de thermes illustre l'existence d'un ensemble de bains sur les territoires de Royat et de Chamalières, à proximité directe de la cité antique de Augustonemetum.

La Tiretaine et la vallée de Royat

La connaissance des sources semble avoir perdurée dans les traditions locales, et la Tiretaine qui traverse notre aire d'étude est exploitée dès le Moyen Âge. Des mentions de bains sont cités, notamment liés à la source Saint-Mart, dont le nom est tiré d'un ermite du Ve siècle, Martius, qui s'établi dans la vallée. Les Bénédictins de Saint-Alyre (Clermont-Ferrand) fondent alors une chapelle dédiée à Saint-Mart et des bains y sont associés. Également, la source Eugénie est connue sous le nom des « Bains des pauvres », baignoires creusées dans la roche. Cependant, c'est surtout l'eau de la Tiretaine et son courant qui sont exploités. Au XVIe siècle, se construisent moulins et ateliers sur les deux rives de la rivière, tandis que continuent de se développer autour d'un prieuré le bourg de Royat dans les hauteurs. Le cadastre napoléonien dressé en 1831 cite encore certains moulins, comme celui des Pierres, au niveau du centre thermal *Royatonic* ou encore, ceux de Saint-Mart et de Saint-Victor, sur le territoire de Chamalières. Cette exploitation de la Tiretaine favorise l'installation de premières industries et ateliers, à la fin du XVIIIe siècle. Tout au long du siècle suivant, ce sont plusieurs entreprises emblématiques de Royat qui s'y installent, telle que la chocolaterie de l'entrepreneur Auguste Rouzaud, *La Marquise de Sévigné*. Ces industries marquent le paysage de la vallée de Royat mais aussi participent du développement de la station thermale dans la seconde moitié du XIXe siècle. Des entrepreneurs et patrons comme Auguste Rouzaud sont les principaux actionnaires de la Compagnie des eaux minérales de Royat et participent au développement et au rayonnement de la station.

Les sources de Royat-Chamalières

Les sources en tant que telles sont redécouvertes après la Révolution française. La première est celle dite de César, redécouverte en 1822 simultanément d'une cippe avec plusieurs monnaies romaines du Haut-Empire. Cette première redécouverte a conduit à plusieurs sondages menés par le maire ainsi que le curé de Royat, l'abbé Antoine Védrine. Ils font appel au fontainier clermontois Antoine Zani afin de mettre au jour les sources connues par les textes anciens. Cette recherche de sources est concomitante d'un redécoupage des communes. En 1827, les habitants de Royat font remonter au préfet leur désir d'obtenir une mairie particulière et d'être distincte de la mairie de Chamalières. Un décret royal de 1831 élève donc Royat en commune singulière et une frontière est tracée. Royat et Chamalières sont alors séparées au niveau des « Bains de César » et à proximité des anciens Bains des Pauvres. À l'emplacement de ces anciens bains, l'Abbé Védrine met au jour la Grande Source, la plus importante en débit et la plus chaude. Dans les années 1840 le fontainier Zani s'associe avec d'autres propriétaires pour exploiter la source et l'architecte de la commune Agis Léon Ledru est chargé de construire le premier établissement thermal. De 1852 à 1858 est établi cet établissement, entre la Tiretaine et l'ancienne voie n°5, la Route de Clermont-Ferrand. L'établissement est progressivement agrandi afin de faire face au succès grandissant de la station. En 1882 on agrandit le parc thermal installé en 1862 autour de l'établissement et l'ensemble théâtre casino est construit de 1884 à 1890. Ces évolutions architecturales et l'installation de nouvelles infrastructures sont le fruit d'une structuration progressive de la station thermale en tant que société. Le bail alloué à Zani et les autres propriétaires passe au main d'une Compagnie qui en fait une société anonyme par actions avant de la céder en 1876 à la Compagnie générale des Eaux minérales de Royat. Ce type de compagnie est une aubaine pour les industriels et les entrepreneurs de la fin du19e siècle, qui investissent dans les villes d'eaux et participent à leur développement. Ainsi un des administrateurs de la Compagnie, François Brocard, achète pour la commune le Bain de César, qui était demeuré en mains privées, et aménage des buvettes autour de deux nouvelles sources, celle de Saint-Victor et celle de Saint-Mart.

Les voies de communication

A l'origine, Royat et Chamalières ne sont ni sur des routes ou chemins royaux ni sur les routes impériales de 1811. Le cadastre de 1831 indique que la principale voie reliant Royat à l'agglomération clermontoise est « le chemin de Royat à Clermont » qui suit la rive droite de la Tiretaine et qui aujourd'hui correspond grossièrement au boulevard Barrieu. Une nouvelle route de Clermont est percée sur la rive gauche de la Tiretaine en 1879 et correspond aujourd'hui à l'Avenue de Royat qui lie Royat et Chamalières à Clermont Ferrand. Cette avenue est dix ans plus tard aménagée pour accueillir une double voie de tramway : la Place Allard est alors le terminus d'une ligne qui emmène les voyageurs jusqu'à Montferrand. Ce sont des voies qui sont assez larges et qui contribuent à façonner l'image de la ville. L'avenue de Royat à partir de la Place Allard devient l'avenue de la Vallée qui connait des aménagement successifs et un élargissement de la route afin de permettre aux autobus et automobiles d'atteindre le bourg de Royat.
Ces aménagements sont contemporains des travaux du viaduc qui enjambe l'établissement thermal du côté de Chamalières. Il est construit en 1878 et permet de doter les communes d'une station Royat-Chamalières, dont la ligne est encore en

activité aujourd'hui et qui relie Clermont à Tulles. L'ensemble de ces travaux a entraîné des conséquences importantes sur la commune de Royat et sa morphologie. Ils ont d'abord permis de nouvelles découverte de vestiges de substructions antiques comme des réseaux de canaux et de souterrains maçonnés. Surtout, ce sont ces travaux qui ont entrainé la réduction de la pente du Puy Chateix. L'implantation du puy est à l'origine plus importante et atteint les rives de la Tiretaine, notamment à l'emplacement actuel du viaduc. La construction de ce dernier et le percement de la future avenue de Royat a entrainé un « rabotage » du versant sud du puy qui paraît aujourd'hui plus à pic avec une pente abrupte qui domine le nord de la station thermale.

Le plan d'aménagement, d'extension et d'embellissement de la commune de Royat

En 1919 et 1924 l'Etat décrète l'obligation pour certaines communes à se doter d'un plan d'aménagement, d'extension et d'embellissement. Royat ayant obtenu le label de station thermale elle est dans l'obligation de proposer un plan. Dès les années 1930, la municipalité met en place une réflexion pour renouveler l'organisation urbanistique de l'ensemble de la commune. En 1931 une proposition de plan est présentée devant la municipalité puis envoyée à la préfecture et est suivie d'un rapport de 1933 devant la Commission supérieure d'Aménagement, d'embellissement et d'extension des villes qui entraine les suggestions suivantes. La priorité est donnée à l'élargissement des voies principales de communication, telles que l'Avenue de Royat, la place Allard ou encore le Boulevard Bazin et surtout de privilégier l'implantation de larges espaces verts. L'enjeu principal de ce plan d'embellissement est d'offrir une circulation générale « *des voies larges et commodes et à la population appelée à séjourner dans la station ; des avenues spacieuses et plantée et aussi des rues peu déclives et bien orientées* ». L'aspect esthétique étant alors assez cohérent, notamment par les façades des hôtels, certaines préconisations viennent fixer des détails, telles que les saillies ou encore les marquises. L'accent est donc porté sur l'importance des espaces verts, afin de créer des lieux de respirations hors du parc thermal clôturé. Au centre de la réflexion, l'espace entre la Place Allard et l'avenue de l'Abbé Védrine, où sont l'hôtel des postes et l'Office du Tourisme. Le rapporteur Charles Letrosne propose alors en 1934 d'établir des servitudes « *non aedificandi* » afin de préserver la plus grande proportion possible d'îlots de verdure ». Dans les premiers plans du projet, un espace vert et de déambulation le long de l'Abbé Védrine est délimité agrandissant l'actuel parc Magnien. Cet espace sur la rive droite de la Tiretaine s'étendrait jusqu'à la chocolaterie Rouzaud *La Marquise de Sévigné.* Ainsi, on déplace l'hôtel des postes, devenus trop étroit, vers l'avenue Barrieu où il est toujours aujourd'hui. L'espace vert ouvert à tous est également réalisé et se poursuit de nos jours jusqu'à l'ascenseur vers Royat-Haut et au pied du bourg.
Autre enjeu souligné par le plan d'embellissement est l'accessibilité des différents lieux phares de la station. En élargissant les voies et les trottoirs, la municipalité veut faciliter le passage de l'automobile et favoriser la déambulation des piétons et des baigneurs. Mettre l'accent sur la déambulation c'est aussi percer de nouvelles rues et voies de communication. On envisage donc un chemin entre le nouveau parc et l'avenue Barrieu, qui forme un coude à travers les propriétés sur la rive droite de la Tiretaine. De l'autre côté, un funiculaire est imaginé à partir de l'Avenue de Royat et à la frontière entre les deux communes. Ce funiculaire devait à l'origine amener les promeneurs jusqu'au puy Chateix afin de rejoindre une promenade vers la résidence du Paradis et le Chemin des Crêtes. Ces deux exemples de nouvelles voies n'ont pas été réalisés ; le plan d'aménagement et d'embellissement s'est appliqué en grande majorité sur l'élargissement et le plan d'alignement de certaines rues afin de favoriser l'esthétisme global de la ville et surtout de la station. Selon l'article 18 du règlement de la municipalité pour la mise en application de ce plan d'aménagement et d'extension, la ville se réserve le droit d'imposer dans certaines zones un même type d'édifice répondant à « *un style de construction régional afin de constituer un ensemble pittoresque* ». Ces zones sont en grande partie les voies principales de la station thermale qui structurent notre aire d'étude et dont les constructions consistent en hôtels et maisons de villégiature.

Références documentaires

Documents d'archive

- **AD 63, M60907**
  AD Puy-de-Dôme. M60907. **Demande du bourg de Royat d'obetnir une commune particulière, distincte de Chamlières**, 1827 - 1831
  AD Puy-de-Dôme : M60907

- **Rapport sur les types de construction à adopter dans le plan d'embellissement de la ville de Royat, 1936**
  AC Royat. 3 T 1. Plans d'extension et d'embellissement, 1926-1934. **Rapport sur les types de construction à adopter dans le plan d'embellissement de la ville de Royat**, 5 octobre 1936, par A. Aubert.
  Transcrit p. 164 de *Les villes en Auvergne, fragments choisis*. Coll. "Les Cahiers du patrimoine", n° 109.
  AC Royat : 3 T 1

Documents figurés

- **plan Royat - 1897**
  Bibliothèque nationale de France, "Plan de Clermont-Ferrand et de Royat", Paris, imp. de Erhard frères, 1897.
  détail : "Plan de Royat"
  BnF, Cartes et plans

- **plan Royat - 1938**
  Bibliothèque nationale de France, "Ville de Clermont-Ferrand et ses abord", Clermont-Ferrand, imp. Générale, 1938.
  détail : "Vieux Royat et Royat Station"
  BnF, Cartes et plans

- **Plan d'extension et d'aménagement de Royat, 1931**
  AD Puy-de-Dôme. M 60842. **Plan d'extension et d'aménagement de Royat**, par Vaurs, Bergoin et Férérol, [1931].
  AD Puy-de-Dôme : M 60842

- **PAE de Royat, 1931 (AC)**
  AC Royat, 3T1 **Plan d'extension et d'aménagement de Royat**, 1931.
  AC Royat : 3T1

Bibliographie

- **TARDIEU, Ambroise, histoire illustrée du bourg de Royat, 1902**
  TARDIEU Ambroise, **Histoire illustrée du bourg de Royat,** Clermont-Ferrand, 1902.

- **Royat, ouvrage collectif, 2006**
  MATHEVET Claude (et alii), **Royat, entre sources et volcans. 2000 ans d'histoire,** Royat, impr. Maury, 2006.
  Région Auvergne-Rhône-Alpes, SRI, site de Clermont : CDP M098

- **DARTEVELLE, Augustonemetum. Atlas topographique, 2021**
  DARTEVELLE Hélène (dir.), **Augustonemetum. Atlas topographique de Clermont-Ferrand**, 2 tomes, Gollion, éd. Infolio, 2021.
  Région Auvergne-Rhône-Alpes, SRI, site de Clermont

Multimedia

- **RENAUD, Bénédicte, Placer la première loi de planification urbaine (1919-1924) dans la réflexion actuelle : le cas de l'Auvergne.**
  RENAUD, Bénédicte**. Placer la première loi de planification urbaine (1919-1924) dans la réflexion actuelle : le cas de l'Auvergne.** [en ligne]. 2010 [référence du 25 septembre 2013]. Accès Internet : <URL : http://www.auvergne-inventaire.fr/Les-inventaires/Villes-en-Auvergne/Articles>

Liens web

• Placer la première loi de planification urbaine (1919-1924) dans la réflexion actuelle : le cas de l'Auvergne : http://www.auvergne-inventaire.fr/Les-inventaires/Villes-en-Auvergne/Articles

Illustrations

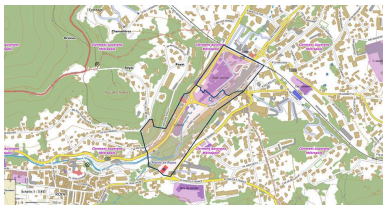

Délimitations de l'aire d'étude.
Dess. Isabelle Brown
IVR84_20236301159NUDA

Principaux axes de l'aire d'étude
de la station thermale de Royat
IVR84_20236301164NUDA

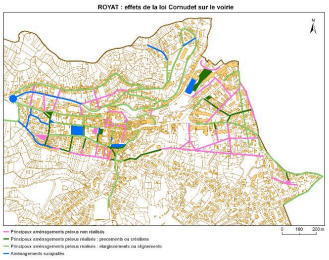

Cadastre de Royat et les effets
de la Loi Cornudet sur la voirie.
Dess. Guylaine Beauparland-Dupuy
IVR84_20126300393NUDA

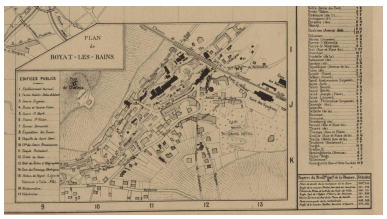

Plan de la ville et de la station
thermale de Royat, vers 1897.
IVR84_20236301163NUC4A

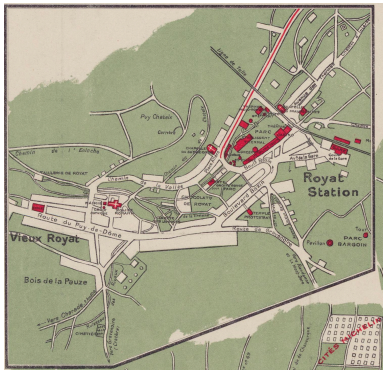

Plan de la ville et de
la station thermale de
Royat, entre 1920 et 1938.
IVR84_20236301162NUC4A

Plan d'aménagement et
d'embellissement de Royat, 1931.
Phot. Da Costa-Vigne, Autr.
Bergoin, Autr. Férérol, Autr. Vaurs
IVR84_20186300015NUC4A

Début du boulevard Vaquez,
depuis l'avenue Védrine
Phot. Christian Parisey,
Phot. Marion Urbanek
IVR84_20236301083NUC4A

Avenué abbé Védrine
Phot. Christian Parisey,
Phot. Marion Urbanek
IVR84_20236301082NUC4A

Avenue Auguste Rouzaud,
ancienne avenue de la Vallée.
Phot. Christian Parisey,
Phot. Marion Urbanek
IVR84_20236301081NUC4A

Vue depuis le Paradis sur la station thermale et ses anciens hôtels (boulevard Vaquez)
Phot. Isabelle Brown
IVR84_20236301121NUCA

Vue depuis le Paradis sur la vallée et le bourg de Royat.
Phot. Isabelle Brown
IVR84_20236301122NUCA

Clocher de Saint-Léger et Puy-de-Dôme, vue depuis l'hôtel de ville.
Phot. Christian Parisey,
Phot. Marion Urbanek
IVR84_20236301088NUC4A

Viaduc de Royat-chamalières, depuis la terrasse de l'ancien Royat-Palace.
Phot. Isabelle Brown
IVR84_20236301123NUCA

Dossiers liés

Dossier(s) de synthèse :
Points de vue sur le paysage thermal (IA63002771) Auvergne, Puy-de-Dôme, Royat, ,
Présentation de l'opération d'inventaire de la station thermale de Royat-Chamalières (IA63002764) Auvergne, Puy-de-Dôme, Royat

Auteur(s) du dossier : Isabelle Brown
Copyright(s) : © Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel

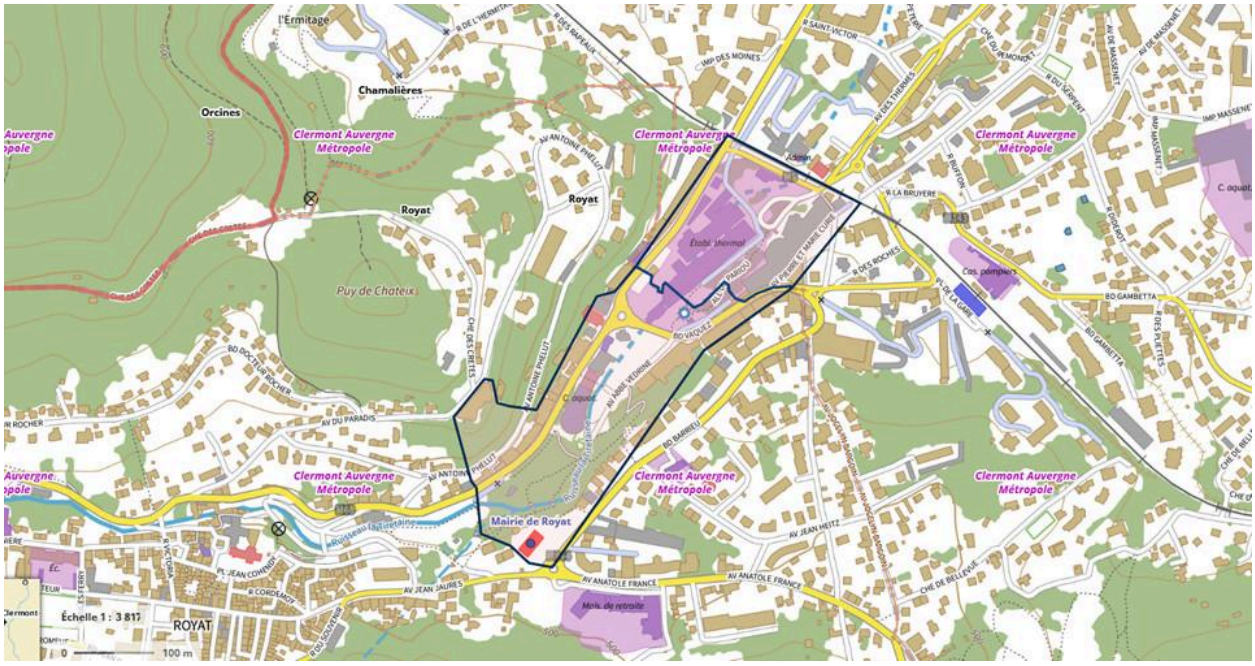

Délimitations de l'aire d'étude.

IVR84_20236301159NUDA
Auteur de l'illustration : Isabelle Brown
Date de prise de vue : 2023
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © IGN
communication libre, reproduction soumise à autorisation

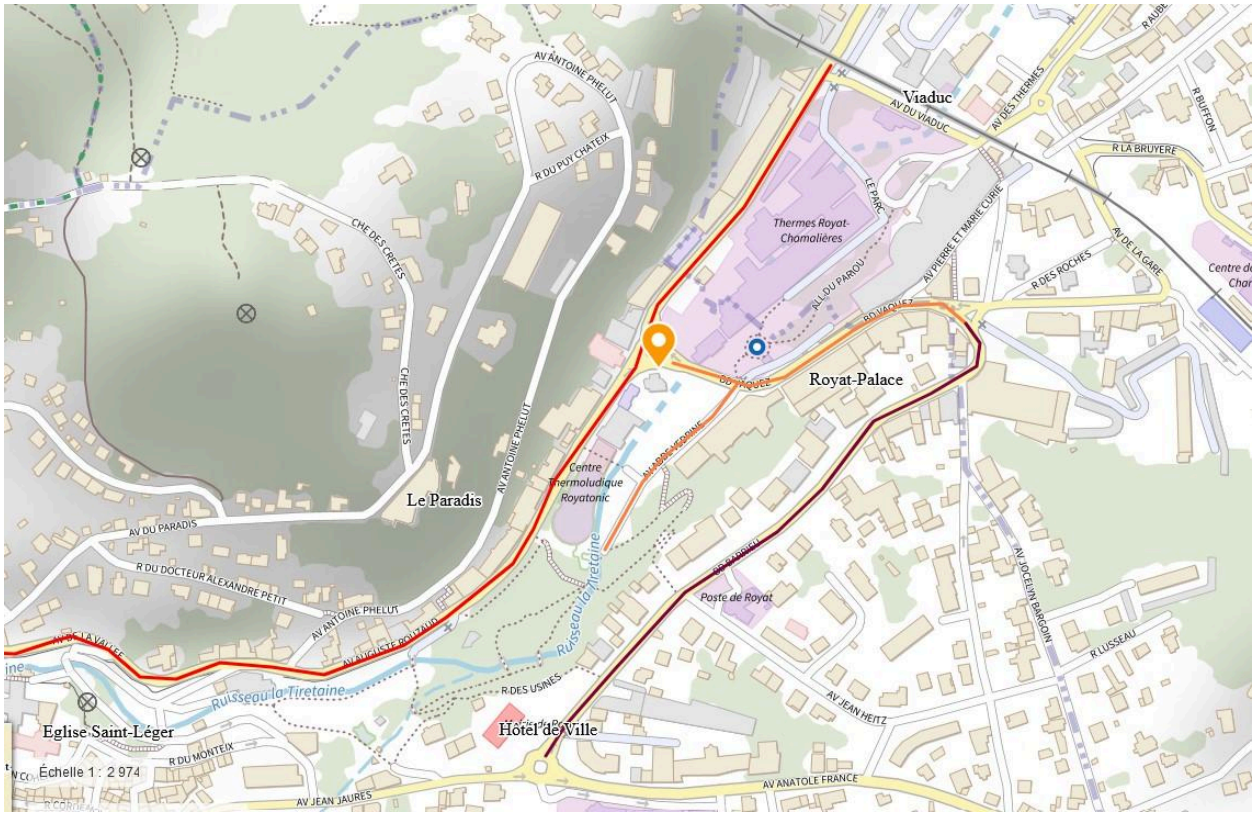

Principaux axes de l'aire d'étude de la station thermale de Royat

IVR84_20236301164NUDA
Date de prise de vue : 2023
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © IGN
communication libre, reproduction soumise à autorisation

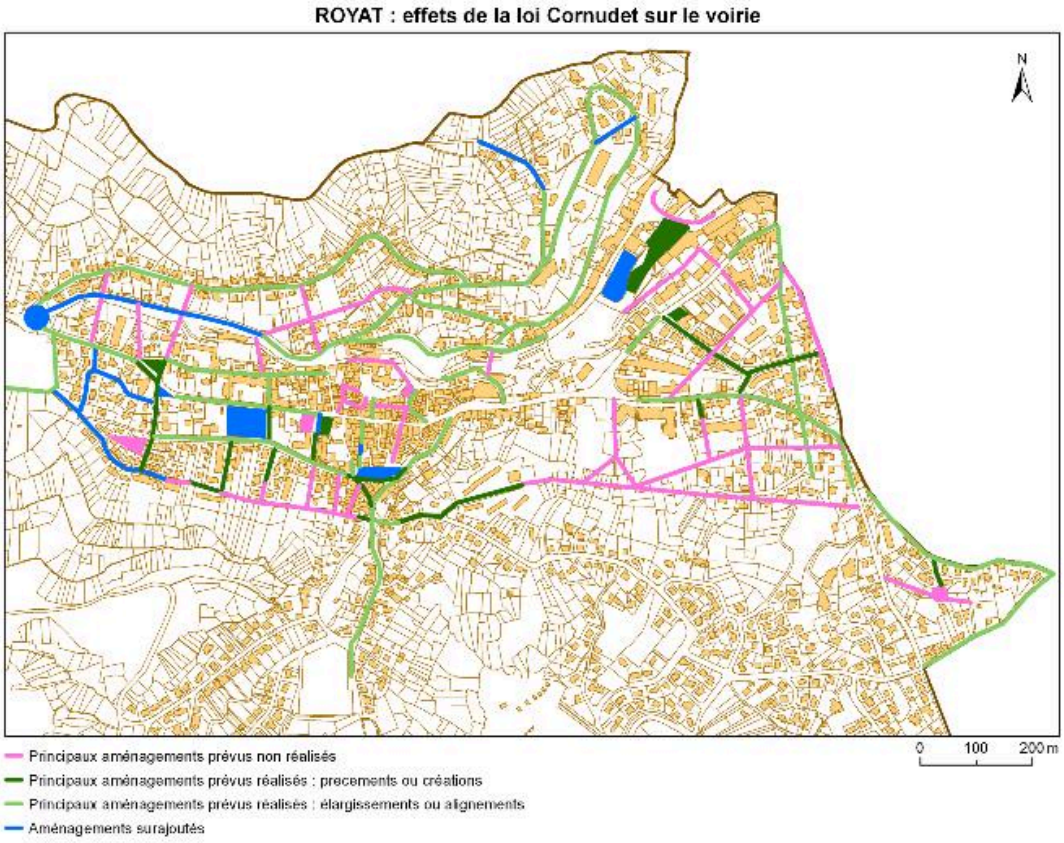

Cadastre de Royat et les effets de la Loi Cornudet sur la voirie.

Référence du document reproduit :

- **Plan d'extension et d'aménagement de Royat, 1931**
  AD Puy-de-Dôme. M 60842. **Plan d'extension et d'aménagement de Royat**, par Vaurs, Bergoin et Férérol, [1931].
  AD Puy-de-Dôme : M 60842

IVR84_20126300393NUDA
Auteur de l'illustration : Guylaine Beauparland-Dupuy
© Région Auvergne - Inventaire général du Patrimoine culturel, ADAGP
communication libre, reproduction soumise à autorisation

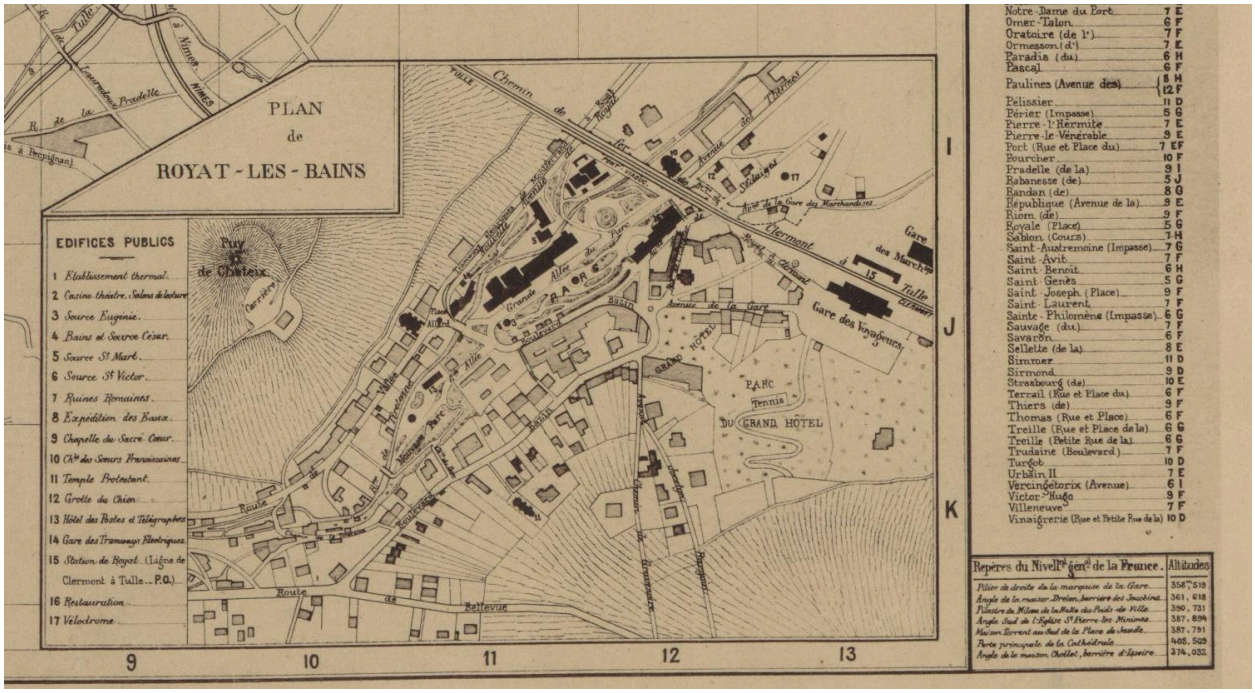

Plan de la ville et de la station thermale de Royat, vers 1897.

Référence du document reproduit :

- **plan Royat - 1897**
  Bibliothèque nationale de France, "Plan de Clermont-Ferrand et de Royat", Paris, imp. de Erhard frères, 1897.
  BnF, Cartes et plans

IVR84_20236301163NUC4A
© Gallica / BnF
communication libre, reproduction soumise à autorisation

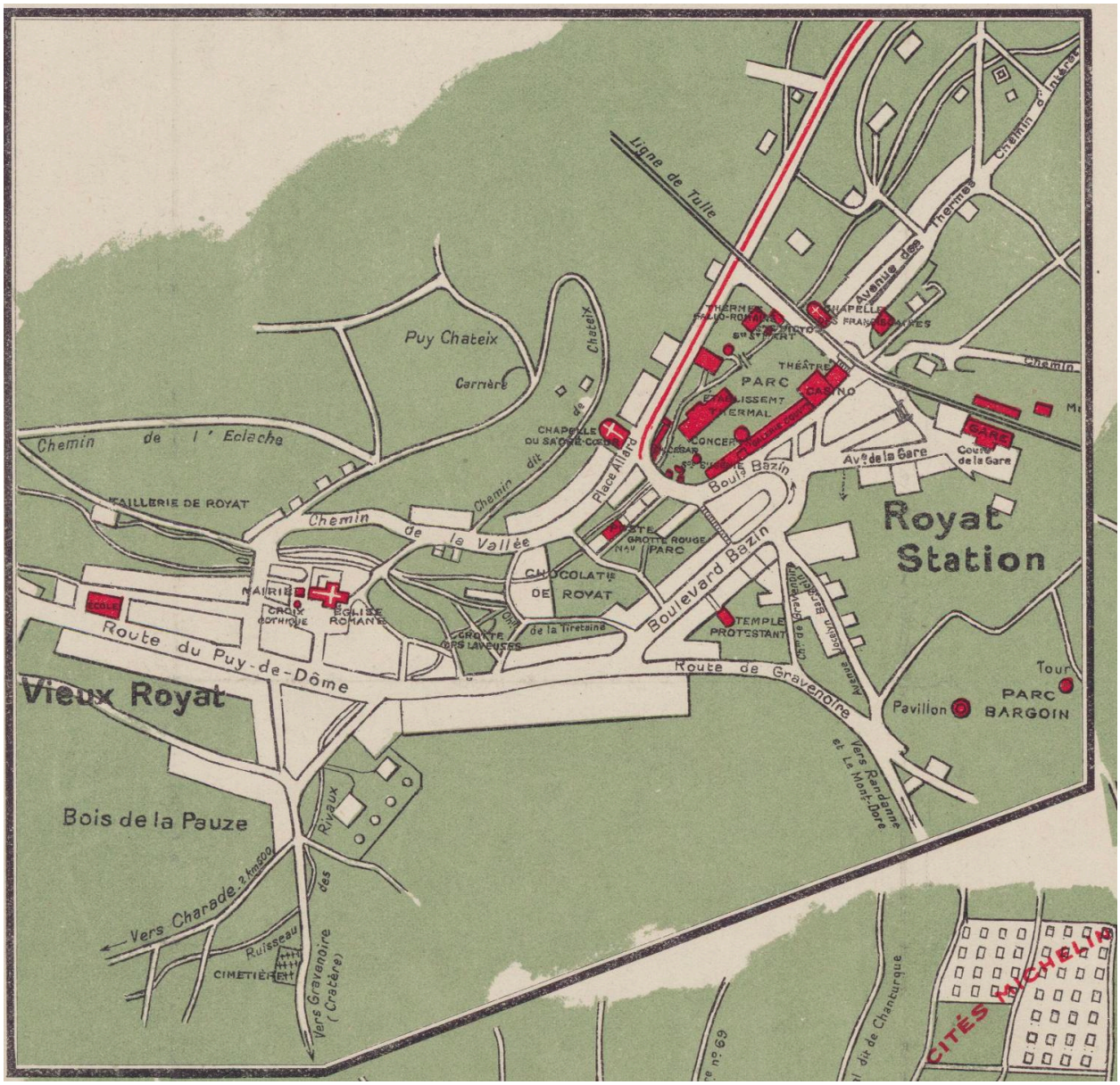

Plan de la ville et de la station thermale de Royat, entre 1920 et 1938.

Référence du document reproduit :

- **plan Royat - 1938**
  Bibliothèque nationale de France, "Ville de Clermont-Ferrand et ses abord", Clermont-Ferrand, imp. Générale, 1938.
  BnF, Cartes et plans

IVR84_20236301162NUC4A
© Gallica / BnF
communication libre, reproduction soumise à autorisation

Plan d'aménagement et d'embellissement de Royat, 1931.

Référence du document reproduit :

- **PAE de Royat, 1931**
  AD Puy-de-Dôme. M 60842. **Plan d'extension et d'aménagement de Royat**, par Vaurs, Bergoin et Férérol, 1931.
  Un autre version de ce plan est conservé aux Centre des Archives contemporaines de Fontainebleau (AN).
  Ce plan a été rapporté en commission par Letrosne en 1934. DUP obtenue en 1935. Révision décidée en 1948.
  AD Puy-de-Dôme : M 60842

IVR84_20186300015NUC4A
Auteur de l'illustration : Da Costa-Vigne
Auteur du document reproduit : Bergoin, Férérol, Vaurs
© Archives départementales du Puy-de-Dôme
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Début du boulevard Vaquez, depuis l'avenue Védrine

IVR84_20236301083NUC4A
Auteur de l'illustration : Christian Parisey, Auteur de l'illustration : Marion Urbanek
Date de prise de vue : 2023
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation

Avenué abbé Védrine

IVR84_20236301082NUC4A
Auteur de l'illustration : Christian Parisey, Auteur de l'illustration : Marion Urbanek
Date de prise de vue : 2023
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation

Avenue Auguste Rouzaud, ancienne avenue de la Vallée.

IVR84_20236301081NUC4A
Auteur de l'illustration : Christian Parisey, Auteur de l'illustration : Marion Urbanek
Date de prise de vue : 2023
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation

Vue depuis le Paradis sur la station thermale et ses anciens hôtels (boulevard Vaquez)

IVR84_20236301121NUCA
Auteur de l'illustration : Isabelle Brown
Date de prise de vue : 2017
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation

Vue depuis le Paradis sur la vallée et le bourg de Royat.

IVR84_20236301122NUCA
Auteur de l'illustration : Isabelle Brown
Date de prise de vue : 2023
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation

Clocher de Saint-Léger et Puy-de-Dôme, vue depuis l'hôtel de ville.

IVR84_20236301088NUC4A
Auteur de l'illustration : Christian Parisey, Auteur de l'illustration : Marion Urbanek
Date de prise de vue : 2023
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation

Viaduc de Royat-chamalières, depuis la terrasse de l'ancien Royat-Palace.

IVR84_20236301123NUCA
Auteur de l'illustration : Isabelle Brown
Date de prise de vue : 2023
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication libre, reproduction soumise à autorisation